

N° 213. Cession de terrain  
et de domaine

Etat de Coll. local  
et de finca. 2ème Bureau  
et et approuvé  
par nous. V. de la h. de  
1970. le 29 fév. 1970.  
Les P. de la h. de  
1. Roy.

de Conseil - Vu le compromis en date du 23 janvier 1970 entre M. CHOMÉ, h. de et Madame ALGAN,  
Présidente de la Sté. d'Appropriation Urbaine de la h. de, l'Etat de la h. de à Villers-S. M. de.

- Vu le document d'arpentage établi par M. DATTE géomètre expert le 11-10-69.  
Autorise le cessionnaire à signer l'acte de vente par la Sté. "L'Etat de la h. de" au profit de la h. de  
de la h. de, d'une parcelle cadastrée section A-579 d. en partie de 50 ares en charge de  
l'alimentation en eau de bâtiments de cette Sté. et du piece symbolique.

Entrée en jouissance: à la signature de l'acte qui sera dressé par Maître J. de la h. de à M. de.  
Le plan de piquetage sera supporté par écrit entre les parties.